



Consultation mondiale de l'Initiative Nansen, les 12–13 octobre 2015 à Genève

L'engagement de la Suisse en faveur des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et des changements climatiques

Contexte

1. **Le déplacement de populations dans les contextes de catastrophes et de changements climatiques représente l'un des plus grands défis du XXI^e siècle.** Entre 2008 et 2014, tremblements de terre, ouragans, sécheresses et inondations ont forcé 184 millions de personnes dans le monde à quitter leur foyer – plus de 23 fois la population suisse. Quand le typhon Haiyan – le plus puissant jamais mesuré – a frappé les Philippines en 2013, quatre millions de personnes ont été forcées de quitter leur foyer.
2. **La plupart des personnes concernées se déplacent au sein de leur propre pays, mais certaines sont forcées d'aller au-delà des frontières.** Lors du tremblement de terre de magnitude 7,7 qui a touché Haïti en 2010, 1,5 million de personnes ont perdu leur foyer. La République dominicaine et d'autres pays voisins ont accepté plus de 200 000 Haïtiens tandis que d'autres ont été admises en Argentine, au Brésil, au Pérou, au Venezuela, aux Etats-Unis ou au Canada.
3. **Quand les personnes touchées cherchent refuge au-delà des frontières, elles ne sont pas toujours reconnues en tant que réfugiées car les dispositions internationales ne prennent pas en compte les déplacements causés par les catastrophes et les effets des changements climatiques.**
4. **Dans le contexte des changements climatiques, de tels déplacements de populations risquent de s'intensifier à l'avenir.** Certaines projections indiquent une montée des océans d'au moins un mètre à l'avenir ce qui forcerait 150 millions de personnes à quitter leur foyer si aucune mesure n'est mise en place pour protéger les régions vulnérables. Les réponses nationales et internationales à cette problématique sont insuffisantes.
5. **Conscients de cette lacune de protection, les gouvernements suisse et norvégien ont lancé en 2012, l'Initiative Nansen.** Ce processus intergouvernemental s'est efforcé durant trois ans de mieux comprendre les déplacements de populations dans le cadre des catastrophes et des changements climatiques et d'identifier les bonnes pratiques et expériences existantes dans les pays concernés, présentées lors de différentes consultations avec les Etats et la société civile à travers le monde.
6. **L'Initiative Nansen est co-présidée par la Suisse et la Norvège et pilotée par un groupe d'Etats, qui comprend les pays suivants : Australie, Bangladesh, Costa Rica, Allemagne, Kenya, Mexique, Philippines.** Le HCR et l'OIM sont des invités permanents du Groupe de pilotage. L'Initiative est suivie par Prof. Walter Kaelin, l'Envoyé de la Présidence, fournissant une contribution technique et stratégique. Le Comité consultatif réunit des experts d'organisations internationales ou non-gouvernementales et des chercheurs. Le Groupe des amis de l'Initiative est composé des États intéressés, non membres du Groupe de pilotage. Le secrétariat de l'initiative est basé à Genève.
7. Les résultats de ce processus consultatif ont été compilés dans l' «**Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et des effets des changements climatiques** ». Il propose des outils pour relever le défi des personnes déplacées, des instruments juridiques destinés à les

protéger et des mesures de prévention pour permettre aux familles de rester chez elles en cas de catastrophe.

Consultation mondiale, les 12 et 13 octobre 2015 à Genève

1. **L'Agenda sera présenté et discuté par des représentants de gouvernements, d'organisations régionales et internationales et des experts du monde entier** dans le cadre de la Consultation mondiale de l'Initiative Nansen qui aura lieu les 12 et 13 octobre 2015 à Genève.
2. Il s'agira aussi, à cette occasion, de **tracer les grandes lignes pour les futures actions dans le domaine** ainsi que de définir le suivi institutionnel de l'Initiative Nansen.
3. **Près de deux mois avant la Conférence de Paris sur le climat**, nous espérons également sensibiliser les acteurs à la question des personnes forcées de fuir à la suite des conséquences du changement climatique, afin que cette problématique apparaisse dans les décisions finales de la Conférence.

L'engagement de la Suisse

1. Lors de **la conférence ministérielle du HCR de décembre 2011** à Genève, la Suisse et la Norvège, ainsi que d'autres pays intéressés et organisations compétentes, se sont engagés à trouver des solutions pour la protection des personnes déplacées à l'étranger dans un contexte de catastrophe naturelle. Cette promesse a été soutenue par divers autres Etats et constitue la base de l'Initiative Nansen. Cette dernière a été lancée en octobre 2012 et est présidée par la Norvège et la Suisse.
2. **Une fois qu'elle aura présenté et fait adopter l'Agenda pour la protection, pièce maîtresse de l'Initiative Nansen, dans le cadre de la conférence de clôture des 12 et 13 octobre 2015, la Suisse aura tenu la promesse faite en décembre 2011.**
3. **L'Initiative Nansen est transversale et touche à des thématiques différentes, dont l'action humanitaire, les droits de l'homme, la migration, la prévention des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et la coopération au développement.** Son but a toujours été d'améliorer la coopération entre les différents domaines thématiques pour promouvoir des solutions globales et cohérentes. **La Suisse soutient cette approche holistique de manière ciblée, en intégrant dans le cadre des forums et des processus existants les résultats de l'Initiative Nansen.** Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, adopté en mars 2015 à Sendai, constitue à cet égard un bon exemple. Il prévoit de prendre davantage en compte, dans les efforts de réduction des catastrophes, la problématique des personnes déplacées suite à des catastrophes naturelles. Les négociations sur le climat, lors de la COP21 à Paris, constitueront une autre étape importante, au cours de laquelle la Suisse plaidera en faveur d'un nouveau régime climatique international, qui permettra non seulement de réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre, mais également de s'adapter aux effets du changement climatique.
4. **Même après la clôture officielle de l'Initiative Nansen à la fin 2015, la Suisse poursuivra son engagement sur cette problématique des personnes déplacées au-delà des frontières dans le contexte de catastrophes et des changements climatiques. En outre, elle a un intérêt évident à ce que l'Agenda pour la protection soit appliqué à l'avenir.** C'est dans cette optique qu'est née l'idée de constituer un groupe d'Etats qui poursuivra les travaux sur cette thématique et s'attachera à faire appliquer l'Agenda pour la protection. La Suisse entend s'y engager activement.